

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

OBJET TRAVAUX DU SYANE SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Réf. 2012-49 - feuillet 1/2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 29 OCTOBRE 2012 A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric LABAZ :

<u>Présents</u>: Milène BOURNAY, Bénédicte VIVIANT, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier

VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUITTON.

Absente excusée : Ginette VIVIANT (pouvoir J.F. BOCQUET)

Absent : François FOSSOUX

<u>Secrétaire de séance</u> : Luc ROSSET Nombre de conseillers en exercice : 9 Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 8

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2012, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération ECLAIRAGE PUBLIC : PARKING ET ABORDS SALLE DES FETES, figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à 76'699,00 euros

Avec une <u>participation financière communale</u> <u>s'élevant à 45'583,00 euros</u> Et des <u>frais généraux d'un montant de 2'301,00 euros</u>.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Nonglard :

- 1) Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) S'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et après en avoir délibéré :

- 1) Approuve le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 76'699 euros avec une participation financière de la commune s'élevant à 45'583,00 euros et des frais généraux s'élevant à 2'301,00 euros.
- 2) S'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1'841,00 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- 3) S'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, les quinze annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux conditions fixées par le SYANE après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.



\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

<u>OBJET</u> TRAVAUX DU SYANE SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Réf. 2012-49 - feuillet 2/2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 29 OCTOBRE 2012 A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation : 22 octobre 2012

Fait et délibéré les jours, mois Et an que dessus, Pour extrait conforme A Nonglard, le 29 octobre 2012

> Le Maire, LABAZ Eric

Acte télétransmis en Préfecture le : 30 octobre 2012